

Rencontre Président de la Métropole-UCIL du 27 novembre 2024

Compte-rendu

Représentants de la Métropole de Lyon :

Bruno BERNARD	Président de la Métropole
Fabien BAGNON	Vice-président Voirie / Proximité / Intermodalités / Mobilités innovantes et actives
Pascal BLANCHARD	Vice-président Solidarités, personnes âgées / Politique du handicap / Promotion de la santé, de la santé publique, du développement social et médico-social
Laurence BOFFET	Vice-présidente Politique de concertation - participation citoyenne
Isabelle PETIOT	Vice-présidente Réduction des déchets / Propreté et gestion des déchets
Béatrice VESSILLER	Vice-présidente Urbanisme et renouvellement urbain, cadre de vie / Action foncière / Services aux communes en matière d'instruction des autorisations du droit des sols/ Patrimoine bâti

Représentants de l'UCIL :

Bertrand JABOULEY	Président
Denis EYRAUD	Président d'honneur
Gérard FAIVRE	Vice-président
Aurélie LACALMONTIE	Secrétaire

Et 66 représentants des CIL de la métropole de Lyon

Ordre du jour

I.	Introduction	3
II.	Questions d'intérêt métropolitain	3
	1. Bilan de l'action métropolitaine	3
	2. Situation budgétaire	4
	3. Ressenti des CIL	4
	4. Mobilités	6
	5. Urbanisme	7
	6. Bien vieillir.....	7
	7. Collecte et gestion des déchets	8
	8. Chauffage urbain	9
III.	Conclusion	9

La séance est ouverte à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Bruno BERNARD.

I. Introduction

Bruno BERNARD (président de la Métropole) remercie les participants pour leur présence, et leur souhaite la bienvenue. Cette rencontre est l'occasion de disposer de retours directs des CIL, et d'échanger avec eux, afin de les entendre et de répondre à leurs questions. Les occasions de débats sereins et démocratiques sont importantes, dans un contexte où la discussion politique devient difficile et est souvent dégradée. Depuis le début du mandat, certains projets ont déjà été modifiés, voire suspendus, à la suite de tels échanges citoyens.

La Métropole fêtera ses 10 ans en début d'année 2025. L'équipe actuelle est la première à avoir été élue au suffrage direct, et n'est en poste que depuis 5 ans. Elle constitue aujourd'hui un modèle pour d'autres agglomérations, y compris à l'étranger.

Bertrand JABOULEY (président de l'UCIL) souligne que cette réunion est la marque de l'intérêt de la Métropole pour les CIL, et illustre la volonté d'un travail commun avec eux. Elle est l'occasion d'aborder des questions générales d'échelle métropolitaine. Les questions plus locales sont également transmises par écrit, et recevront des réponses sous la même forme, qui seront adressées directement aux différents CIL. Si les CIL remontent des questions auprès des l'UCIL et jusqu'à la Métropole, c'est souvent parce qu'ils ne reçoivent pas de réponses des mairies et services.

L'animateur confirme que les questions d'ordre métropolitain ont été sélectionnées afin d'être traitées en séance, mais que les questions spécifiques des CILs feront l'objet de réponses écrites adressées directement aux CIL qui les ont posées.

II. Questions d'intérêt métropolitain

1. Bilan de l'action métropolitaine

Gérard FAIVRE (Vice-président de l'UCIL) souligne que l'année 2024 constitue un tournant. Après une période de mise en place et de préparation, les projets sont maintenant en cours de réalisation avant de nouvelles élections. Gérard FAIVRE demande quelle analyse la Métropole tire de son bilan à ce jour, et quels sont ses éventuels regrets. Le CIL Monplaisir remarque que les Jeux olympiques ont été un succès à Paris avec notamment la course cycliste dans les rues de Montmartre. Il demande si, avec le recul, la Métropole reviendrait sur ses décisions relatives au passage de la flamme olympique dans la métropole ou de la patrouille de France, ou d'une future arrivée du Tour de France.

Gérard FAIVRE demande quels sont les souhaits de la Métropole pour l'avenir, notamment en termes de création de lignes fortes de transport en commun : prolongation du BHMS, tramway T8, desserte du plateau de Rillieux-la-Pape.

Bruno BERNARD (président de la Métropole) souligne que l'heure n'est pas encore au bilan. Les réalisations et travaux sont en cours. Son seul regret à ce jour est la médiocrité du débat public et l'incapacité à bien poser et discuter les enjeux.

La Métropole travaille à accueillir des événements sportifs ou culturels. Elle l'a fait à l'occasion de la coupe du monde de rugby en 2023, ou de matchs du tournoi olympique de football cette année. Des records d'accueil hôteliers ont ainsi été battus en 2023, puis encore en 2024. La flamme olympique est passée dans de nombreuses villes, notamment Saint-Etienne, sans répercussion particulière. La Métropole a cherché à accueillir des épreuves, voire des finales, mais les coûts étaient conséquents et la majorité des épreuves des Jeux se sont logiquement concentrés à Paris. La Métropole n'a pas eu à intervenir concernant l'accueil de la patrouille de France ou du Tour de France, ces sujets sont traités par les municipalités. La Métropole est tout à

fait disposée à accompagner l'organisation des Jeux d'hiver de 2030, mais n'a à ce jour reçu aucune information à ce sujet.

En ce qui concerne les transports en commun, le précédent mandat a été l'occasion de construire la ligne T6, et deux nouvelles stations métro. Les investissements de SYTRAL Mobilités ont été multipliés par deux pendant le mandat actuel. Trois lignes de tramway et une ligne de BHNS sont en construction. Les navettes fluviales ont été remises en place, après un siècle. Pour le futur mandat, un plan de fiabilisation du métro est prévu pour un montant de 1,3 milliard d'euros. Ces travaux dureront jusqu'en 2035, et renforceront significativement la capacité et la fréquence des rames. Le tramway express de l'ouest lyonnais représente 800 millions d'euros d'investissement, et la ligne T8 complétera la rocade de transport en commun ouest. La Métropole dispose avec Paris du meilleur réseau national de transport en commun, et continue à prendre de l'avance grâce à de nombreux investissements.

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) précise que Gérard FAIVRE (Vice-président de l'UCIL) communiquera à chaque CIL les évolutions à venir en matière d'investissements et d'évolutions des tarifs de SYTRAL Mobilités.

2. Situation budgétaire

Gérard FAIVRE (Vice-président de l'UCIL) demande si la Métropole envisage de dégager des économies, et si par conséquent des retards voire reports de projets sont envisagés, et quelles en seraient les conséquences.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) rappelle que les difficultés financières nationales sont connues. Il y a 30 ans, la dette des collectivités locales représentait 9 % du PIB. Aujourd'hui ce taux est passé à 8,7 %. Dans le même temps, celle de l'Etat est passée de 30 % à 90 % du PIB. Les difficultés financières du pays ne viennent donc pas des collectivités territoriales. Pour autant, la situation nationale aura des répercussions importantes pour elles. La Métropole a toujours été bien gérée, et se porte bien. Sa dette était d'environ 2 milliards d'euros en 2020, un niveau supportable, et est passée sous 1,5 milliard d'euros aujourd'hui. Elle augmente à nouveau aujourd'hui pour financer le plan d'investissement, mais reste maîtrisée.

Pour autant la Métropole a toujours cherché à réaliser des économies. Par exemple en matière de ressources humaines, 800 postes ont ainsi été redéployés et transformés.

La situation économique s'est cependant fortement dégradée en 2023 avec la perte de 183 millions d'euros de recettes de frais de mutation consécutive à la contraction du marché immobilier. Par ailleurs la part de la CVAE qui revenait aux collectivités a été supprimée, soit une perte de 40 millions d'euros en 2023. Enfin, les premières annonces du gouvernement sur le projet de loi de finances requièrent des économies de l'ordre de 100 millions d'euros à mettre en place pour la Métropole d'ici début 2025. Sachant en outre que l'énergie, le point d'indice, et les dépenses sociales ont augmenté en 2023. Des pistes d'économie ont donc été identifiées, et d'autres seront encore dégagées dans les prochaines semaines. Il est trop tôt pour en dire plus, ces économies sont identifiées avec un travail collégial. Tous les projets qui n'ont pas démarré sont étudiés.

La Métropole porte la commande publique. Si elle investit moins, les entreprises locales le ressentiront. Les collectivités doivent dégager des économies au vu de la situation du déficit, mais elles doivent être bien pensées et pesées. Ce sera l'objet des échanges en cours et à venir avec le gouvernement.

3. Ressenti des CIL

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) indique que le CIL de Monplaisir a posé une série de questions qui traduisent bien le ressenti général des CIL, à savoir que leurs remontées sont souvent ignorées. Il faut comprendre pourquoi les CIL en général, et le CIL Monplaisir en particulier, ont posé ces questions.

Le CIL Monplaisir s'est investi dans le projet de l'avenue de Frères Lumière, mais au final le plan de circulation retenu n'est pas celui débattu pendant la concertation. Les CIL ne s'opposent pas au principe des projets, mais interrogent leur planning et leur rythme. Ils sont largement exaspérés par la multiplication de projets qu'ils ne partagent pas. Ils sont parfois adaptés, voire abandonnés, mais les CIL ne sont pas toujours satisfaits de ces évolutions. Ils demandent pourquoi certains projets qui n'étaient pas acceptables ont été portés en l'état.

Des projets illustrent bien cette interrogation. Le premier est celui du rabat des bus côté ouest de la place Bellecour : il est économiquement pertinent, mais reste contraire aux intérêts des usagers. Le second est la réorganisation des bus en Presqu'île : il a été amélioré suite aux demandes de la Métropole auprès de SYTRAL Mobilités. Pour autant il reste inacceptable, et il n'y a pas de discussion.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) explique que les projets de voirie sont rarement consensuels. Le pont Morand ou la fermeture du cours Charlemagne ont été dénoncés, mais semblent maintenant acceptés. Le projet de l'avenue des Frères Lumière est très différent de celui initialement proposé. La concertation a donc eu des résultats, même si le nouveau projet n'est toujours pas consensuel.

En ce qui concerne le quai Joffre, le problème est ancien et complexe. La solution retenue n'est pas parfaite, mais elle permet de conserver du stationnement tout en sécurisant l'aménagement.

Le dossier de la Presqu'île était assez consensuel parmi les groupes politiques. Deux solutions étaient envisageables : la piétonnisation de la rue de la République, ou le maintien de la circulation actuelle, avec des passages de bus dans des petites rues où ils sont souvent bloqués. Elles ont été soumises à la concertation, et celle retenue a recueilli environ 60 % des avis. C'est la plus optimale du point de vue de SYTRAL Mobilités : elle est plus économique et plus efficace.

Les arrêts de bus seront plus loin de la sortie du métro place Bellecour, mais à l'échelle du réseau la situation sera meilleure.

Le débat public sur la presqu'île est malheureusement très dégradé. Il y a de réelles difficultés dans ce secteur presqu'île pour les commerçants, la logistique, ou les ayants droit. Des avancées ont été réalisées. Si l'idée que la presqu'île n'est plus accessible est constamment répétée, les difficultés des commerçants s'accroîtront.

Laurence BOFFET (Vice-présidente de la Métropole) souligne que la présente réunion est la marque de l'importance accordée aux CIL. Il est toujours possible de discuter d'amélioration des dispositifs de concertation, tant que les règles sont bien définies au début de l'échange.

L'articulation avec les communes constitue une autre dimension importante. La Métropole est une structure encore récente, et il y a encore des ajustements à trouver.

En tout état de cause, les élus doivent justifier les choix en fin de concertation, et les éventuelles modifications. La Métropole doit un retour aux participants aux concertations, ces explications doivent être communiquées.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) ajoute que le retour sur 2023 est intervenu tardivement, en mars. Il faudra être plus efficace.

Fabien BAGNON (Vice-président de la Métropole) indique qu'en ce qui concerne le quai Joffre, la concertation est partie d'une feuille blanche pour construire les solutions envisageables avec les habitants. Le projet retenu est bien le compromis issu de ces échanges. A Monplaisir, la piétonnisation avait été envisagée et des discussions ont permis de modifier la proposition.

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) précise que les contestations ne portent pas tant sur le projet que sur le plan de circulation. Tous les désaccords ne sont pas des oppositions.

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) indique que les CIL remontent des questions sur la multiplication des chantiers et les nuisances associées.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) l'entend. Ils sont en effet nombreux. Des projets futurs pourraient être plus étalés, avec certains reports pour tenir compte à la fois de cette lassitude et de la nécessité de dégager des économies. Pour autant, les données indiquent que la circulation automobile n'était pas pire en 2022/2023 qu'en 2019. Elle s'est néanmoins dégradée en 2024. La Métropole est bien consciente des difficultés que soulèvent ces chantiers et cherche à les optimiser.

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) demande si des études peuvent être menées pour chiffrer les conséquences des travaux sur les commerçants, et si des compensations sont prévues.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) répond que SYTRAL Mobilités a un dispositif qui peut permettre de compenser des pertes de chiffre d'affaires. La collectivité n'a en revanche pas les moyens d'indemniser tous les commerçants touchés par les travaux. Les périodes de chantiers sont toujours compliquées, mais la situation est souvent plus propice aux commerçants par la suite. L'« le phasage est aménagé pour tenir compte des contraintes des commerçants, des grands événements comme la Fête des Lumières et les accès piétons.

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) signale que plusieurs CIL expriment le sentiment que le dispositif TOODEGO a perdu en efficacité.

Laurence BOFFET (Vice-présidente de la Métropole) indique que les demandes des CIL auprès de TOODEGO sont passées en moyenne d'une par mois en 2017-2019 à 25 aujourd'hui pour celles qui peuvent être liées aux CIL. Cette tendance est significative de la sollicitation du service en général. Par ailleurs, un changement d'outil en septembre a pu provoquer des perturbations ces dernières semaines. Toutes les demandes sont bien enregistrées et font l'objet d'un retour. La Métropole travaille avec les communes pour que les demandes circulent bien, avec des réponses. Ce point n'est pas encore bien stabilisé.

4. Mobilités

Un représentant du CIL Point du jour met en avant le danger des nouveaux aménagements de voirie, qui ajoutent des obstacles peu signalés (écluses, chicanes, carrefour hollandais, bordures hautes), ou mettent une rue à sens unique au milieu d'un axe de circulation, en opposition avec les pratiques antérieures. Cela ne favorise pas le partage harmonieux de l'espace public. Il faudrait par ailleurs mieux différencier les circulations piétonnes et cyclistes pour éviter les conflits. Les CIL remarquent que la couleur différenciée du revêtement constitue une solution, et demandent si la signalétique différenciée des feux tricolores est appelée à se généraliser. Il convient en outre de réduire la vitesse des vélos et trottinettes, pour réduire les conflits et les accidents.

Le plan piéton reste confidentiel, et les CIL demandent quels sont les projets de réfection des trottoirs, et si la Métropole envisage de développer la peinture photoluminescente pour faciliter la circulation sur les trottoirs mal éclairés.

Enfin, les CIL demandent si des chiffres sont disponibles concernant les verbalisations, franchissements de feux en l'absence de M12, non-respects des sas vélos par les automobilistes, circulations sur les trottoirs de vélos, trottinette et autres EDPM, non-respects des zones de rencontre, ou stationnements sur les bandes cyclables. Il faut communiquer les données et renforcer la concertation.

Bruno BERNARD (président de la Métropole) indique qu'au cours des quatre dernières années, les accidents dans la Métropole ont très significativement diminué : -46 % pour les piétons, -38 % pour les voitures, -50 % pour les deux-roues. La circulation automobile et la vitesse ont diminué. Il y a aujourd'hui moins d'accidents de vélos, alors qu'ils sont sensiblement plus nombreux qu'en 2019. Seuls les accidents de trottinettes progressent,

mais leur usage s'est fortement développé pendant cette période. Dans le même temps, les niveaux de pollution de l'air ont également baissé.

La Métropole ne dispose pas de chiffres sur les verbalisations, ce sont la police nationale et la police municipale qui collectent ces statistiques.

Enfin la communication de la Métropole est loin de se focaliser uniquement sur le vélo, mais c'est le sujet qui retient le plus l'attention.

Fabien BAGNON (Vice-président de la Métropole) le confirme. La Métropole est la seule collectivité d'importance qui s'est fixé un objectif de risque routier nul d'ici 2050, avec une cible de division par deux d'ici 2030. Il y a moins d'accidents, cependant les tensions dans l'espace public sont plus fortes avec le développement des différents usages. Des campagnes de communication ont été diffusées sur ce sujet, et cette action se poursuivra.

Le plan piéton de 2022 est le premier de la Métropole, avec des budgets dédiés notamment sur l'entretien des trottoirs. La dette patrimoniale dans ce domaine est importante, c'est un travail de longue haleine.

La complexification des aménagements de voiries est une réalité. Des communications sont diffusées, ainsi que des corrections pour mieux identifier certains éléments.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) rappelle que les aménagements cyclables protègent également les piétons. Par ailleurs, l'éclairage public constitue une compétence municipale.

5. Urbanisme

Un représentant du CIL Sainte-Foy Provinces Chavril regrette le manque d'équipements sportifs dans la Métropole, et demande quelle est la politique dans ce domaine. Il souhaite également savoir où en est la modification n°4 du PLU-H.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) répond que la Métropole ne dispose que de peu d'équipements sportifs. Ils appartiennent surtout aux communes. La Métropole finance cependant une trentaine de projets d'équipements dans les communes, notamment pour construire des piscines ou des terrains sportifs extérieurs.

Béatrice VESSILLER (Vice-présidente de la Métropole) ajoute qu'à l'échelle du SCOT, la hausse attendue de la population doit être prise en compte en termes d'équipements et d'aménagements, tout en respectant l'enjeu de sobriété foncière. 750 hectares à urbaniser seront disponibles en 2040 via la loi ZAN, dont une soixantaine sera dédiée aux grands équipements publics, dont les structures sportives. Au niveau du Plan local d'urbanisme, des emplacements sont réservés pour des équipements sportifs.

Par ailleurs, la Métropole encourage les zones dédiées à l'activité physique quotidienne dans ses espaces publics.

Pour ce qui est de la modification du PLU-H, elle sera soumise au vote du Conseil métropolitain le 16 décembre. Elle correspond à 800 points de modifications, et environ 80 points réglementaires. Le rapport de la commission d'enquête publique a été rendu en septembre, et est pris en compte dans la résolution qui sera soumise à approbation en décembre.

6. Bien vieillir

Un représentant du CIL Gerland Jean Macé rappelle que la population de la Métropole vieillit, avec 207 000 personnes âgées de plus de 65 ans. Beaucoup redoutent un séjour en EHPAD. La question est de savoir quelle est la politique de la Métropole dans ce domaine, ce qu'elle propose pour faciliter le maintien à

domicile, et quelles nouvelles structures peuvent être proposées en alternative. Les CIL demandent également si la Métropole envisage une formation pour les aides à domicile, et si elle contrôle les structures actuelles qui occupent ce créneau d'activité.

Pascal BLANCHARD (Vice-président de la Métropole) rappelle que la Métropole a adopté en 2023 son Projet métropolitain des solidarités, qui inclut notamment un schéma directeur pour les secteurs du handicap et du grand âge. La prévention de la perte d'autonomie constitue la principale priorité dans ce domaine, avec la lutte contre l'isolement social des personnes âgées, l'adaptation des logements, et l'accessibilité des espaces.

La qualité de la prise en charge du vieillissement fait l'objet d'investissements massifs. 12 % du budget supplémentaire, soit 54 millions d'euros, sont ainsi consacrés à la politique vieillissement/handicap pour 2020-2024.

La Métropole est labellisée territoire 100 % inclusif, et travaille par conséquent à proposer une palette de solutions de logement. Enfin, l'association Métropole aidante travaille à l'aide aux aidants. C'est un sujet essentiel, *a fortiori* alors que le recrutement des personnels de soin devient plus difficile. Le financement de cette structure est donc particulièrement important.

La Métropole est le territoire qui a le plus développé la plateforme des métiers. L'attractivité des métiers du soin constitue un enjeu majeur, qui implique un travail de longue durée.

7. Collecte et gestion des déchets

Bertrand JABOULEY (Président de l'UCIL) demande des précisions sur la nouvelle politique d'enlèvement des encombrants sur demande. Les déchetteries refusent fréquemment certains déchets faute de place, ou sont fermées. Les CILs souhaitent savoir si un assouplissement des règles de fonctionnement et des horaires d'ouverture des déchetteries pour inciter les habitants à s'y rendre et réduire les incivilités est prévu. En outre, des familles nombreuses ou avec des personnes handicapées utilisent comme véhicule un utilitaire d'un poids excédant 2 tonnes, qui sera taxé d'un malus à l'achat et d'un droit de passage en déchetterie.

Par ailleurs, la suppression d'un jour de collecte n'a pas d'impact sur la TEOM, ce qui surprend. Les CIL s'étonnent de l'absence d'augmentation de la collecte des bacs de tri sélectif en compensation, de l'augmentation du taux de refus de tri, ou de la baisse de la collecte du verre, et demandent un bilan des nouveaux points d'apport volontaire.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) rappelle que la TEOM est sensiblement moins chère au sein de la Métropole que dans de nombreuses collectivités en France. C'est un service particulièrement efficace, alors même que les coûts d'énergie et salariaux ont augmenté.

Isabelle PETIOT (Vice-présidente de la Métropole) rappelle que cet impôt n'est pas lié au service rendu. L'enlèvement des encombrants de gros électroménager à domicile sur demande est un nouveau service pour les habitants, et des solutions sont à l'étude pour les autres encombrants. Cette prestation a cependant un coût, c'est pourquoi la réflexion se poursuit. Les déchetteries sont par ailleurs ouvertes pendant des horaires étendus, y compris le dimanche matin. En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées, le règlement des déchetteries a été modifié pour permettre des dérogations d'accès aux véhicules adaptés.

Pour ce qui est de l'ajustement des horaires de collecte, il s'agissait d'améliorer un service qui était très inégal sur le territoire, en allant vers une harmonisation des fréquences et une optimisation du service. En outre, la fréquence des collectes a été adaptée pour tenir compte du déploiement des bornes à compost. Pour autant, il manque encore une collecte sélective dans certains secteurs, mais la réponse est la fourniture de bacs plus grands qui peuvent être demandés via TOODEGO.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) précise que le volume de déchets ménagers par habitant a sensiblement diminué depuis 2020. Le service des bornes à compost donne satisfaction.

Isabelle PETIOT (Vice-présidente de la Métropole) convient que le taux de refus pour le tri est encore trop élevé, avec un taux d'erreur de 30 %. C'est un problème que rencontrent toutes les grandes collectivités. Des campagnes de rappels des consignes ont été diffusées, et des retours seront faits au niveau de l'adresse. À terme des verbalisations et remboursements de frais par les copropriétés seront mis en place. Il en va de même pour le verre.

Le textile ne relève pas de la compétence de la Métropole, et la filière ne dispose pas de solution de recyclage efficace.

8. Chauffage urbain

Un représentant de l'AGUPE relève que la majorité des solutions de chauffage urbain proposées aujourd'hui repose sur la biomasse ou le bois. Les calculs montrent que la consommation ne représenterait que 10 % de la ressource bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour autant ces projets suscitent des réticences. Les CILs souhaitent travailler avec la Métropole pour y répondre.

Bruno BERNARD (Président de la Métropole) rappelle que le dispositif Ecorénov a permis d'isoler plus de 30 000 logements dans la Métropole. 90 000 équivalents logements étaient raccordés au réseau de chaleur en 2019, et ce chiffre passera à 200 000 en 2026. C'est important en termes de décarbonation comme de pouvoir d'achat.

Les réseaux de chaleur fonctionnent d'abord avec les incinérateurs de déchets, ainsi que du gaz. La part de ce dernier est progressivement remplacée par la biomasse, et la chaleur produite par certaines entreprises. Le bois fait partie des solutions techniques, mais peut soulever des difficultés de pollution en particules fines. Une chaufferie biomasse qui alimente 10 000 logements ne pollue cependant pas autant que 20 cheminées ouvertes. Le bilan global est positif, et des financements conséquents sont apportés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). Par ailleurs, la Métropole représente plus de 10 % de la population de la région. Sa consommation de la ressource bois n'est donc pas excessive.

Enfin, l'hypothèse de la biomasse est étudiée pour la chaufferie de Sainte-Foy-lès-Lyon, ainsi que celle de la géothermie profonde. Il est trop tôt pour en dire plus et une concertation doit avoir lieu.

L'animateur rappelle que des réponses écrites seront apportées aux autres questions remontées par les CIL.

III. Conclusion

Bertrand JABOULEY (président de l'UCIL) remercie les intervenants pour les réponses apportées.

Bruno BERNARD (président de la Métropole) remercie les CILs pour leur présence et leur intérêt pour les politiques de la Métropole. Il invite les participants à poursuivre les échanges les Vice-Présidents, le cabinet et lui-même dans le cadre d'un temps convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.